

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THEATRE
ACADEMIE DE GRENOBLE – SESSION 2025

Cette année, le jury était composé de :

- ✓ Alexandre Winkler, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier *Suivi des enseignements de théâtre et expression dramatique*.
- ✓ Laure Humblet, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier *Suivi des enseignements de théâtre et expression dramatique*.
- ✓ Pierre Banos-Ruf, maître de conférences en Arts du spectacle.
- ✓ Agathe Biscondi, directrice des publics, MC2 Grenoble.
- ✓ Anne Pommeray, professeure de Lettres Modernes et d'option Théâtre au Lycée Argouges de Grenoble.
- ✓ Séverine Ruset, maîtresse de conférences en Arts du spectacle.
- ✓ Julie Valéro, maîtresse de conférences en Arts du spectacle.

L'épreuve s'est tenue le 22 et 23 janvier 2025 au centre d'examen « Le Tremble » à Gières.

LA RAISON D'ETRE DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

La certification complémentaire atteste de compétences avérées et d'une culture théâtrale solide qui permettent à un professeur du 2^d degré de prendre en charge une Classe à Horaires Aménagés Théâtre en collège ou un enseignement de spécialité et ce, de façon très réactive. Pour un enseignant du 1^{er} degré, elle lui ouvre la possibilité d'être personne ressource, de gérer des projets et des missions. Elle n'est pas le tremplin pour une formation ultérieure de mise à niveau.

L'examen concerne **toutes les disciplines**. Peuvent s'y présenter :

- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires.
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat.
- les enseignants contractuels du premier et du second degré de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée.
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Une liste des missions ou projets accomplis dans le domaine du théâtre ne suffit donc pas pour valider la certification : le candidat est amené à exposer ses compétences en termes de pratique, à exposer son expérience de spectateur et à présenter sa culture dans le domaine du théâtre, notamment sur le plan théorique. S'il est indispensable de présenter un *Curriculum Vitae*, lui seul ne saurait suffire à l'obtention de la certification.

Les différentes phases de l'épreuve, dossier et soutenance, sont à mener sur le mode analytique et non narratif.

LES CANDIDATS

Treize candidats se sont présentés, six ont été admis.

Enseignement	Discipline	Nombre de candidats
2 nd degré	Anglais	1
2 nd degré	EPS	1
2 nd degré	Lettres Modernes	10
2 nd degré	Lettres Classiques	1

Le jury a pu constater l'intérêt des candidats pour le théâtre, leur enthousiasme souvent. Il félicite les candidats admis et engage ceux qui n'ont pas obtenu la validation à exploiter leur passion à la lumière de ce rapport en sorte d'acquérir des compétences plus institutionnelles. Les enseignements en théâtre, tant du côté pratique que théorique, requièrent des méthodologies spécifiques que les candidats doivent pouvoir exposer clairement.

La certification complémentaire constitue une base solide pour postuler à prendre en charge non plus des ateliers, mais de véritables enseignements artistiques avec leur liberté créative mais aussi leurs contraintes.

L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

LE DOSSIER

Le candidat présente un dossier de cinq pages au plus, envoyé au jury avant la soutenance. Ce dossier s'ouvre avec le parcours professionnel et artistique du candidat sous forme de *Curriculum Vitae*.

Il importe que ce dossier s'appuie sur des connaissances théoriques maîtrisées et variées autant que sur de solides expériences du plateau et du spectacle vivant, mais ces axes ne se suffisent pas en eux-mêmes. Ils doivent alimenter et étayer une vision du théâtre et de son enseignement et le propos doit être problématisé.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes. Le candidat dispose de dix minutes pour présenter son exposé, avec ou sans notes (comme support du propos exclusivement). Suit un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes.

L'EXPOSE

Le but de l'exposé est de permettre au candidat de mettre en évidence sa démarche et pour le jury de découvrir la solidité de sa formation ainsi que les raisons qui ont motivé sa candidature.

L'exposé ne se limite pas à la répétition du contenu figurant dans le dossier, d'ailleurs préalablement consulté par le jury. Il s'organise autour d'une problématique qui offre une vision claire de la pratique personnelle du candidat, de son engagement, de sa réflexion et de la manière dont il entend déployer les outils du spectacle vivant et des études théâtrales.

Il ne s'agit donc pas de relater des projets avec leurs succès et leurs difficultés, ni de présenter un cours théorique.

Ce premier temps en revanche doit permettre au candidat :

- de faire valoir sa formation pratique et théorique.
- d'exposer une vision personnelle du théâtre, appuyée tout à la fois sur l'expérience et sur des lectures ou des formations.
- d'aborder la question de l'enseignement du théâtre et de mener une réflexion pédagogique.

Ces différents points sont incontournables pour prendre en charge un enseignement de spécialité et la configuration de l'épreuve se donne cette orientation pour objectif. Que le candidat enseigne en collège ou en lycée, il doit pouvoir présenter ses aptitudes à assumer ce type de responsabilité.

Durant cette phase, on attend du candidat un propos assuré, clair, structuré et argumenté, une élocution en accord avec la spécialité qu'il présente, un niveau de langage adapté et une tenue du corps qui confirme son expérience du plateau.

L'ENTRETIEN

Il demande au candidat de préciser certains points de son dossier ou de son exposé. L'enseignant est amené à exprimer son rapport au théâtre :

- sa pratique personnelle du plateau, ses compétences et ses méthodes pour gérer des séances au plateau avec ses élèves.
- sa fréquentation régulière du spectacle vivant, sa connaissance des esthétiques contemporaines, des différents langages scéniques qui composent un spectacle et son aptitude à former ses élèves à l'analyse de spectacle.

- sa connaissance d'écrits théoriques, de références et de textes dramatiques classiques comme contemporains, sa connaissance de mises en scène particulières et significatives dans l'histoire de la scénographie.
- sa maîtrise des programmes et l'esprit des programmes en lycée (option et enseignement de spécialité), sa conception d'une didactique du théâtre. Les textes officiels comportent parfois un programme limitatif mais aussi des principes généraux qui régissent les objectifs de la formation et des exercices qui la déclinent.

Le candidat doit pouvoir se projeter dans un véritable travail en partenariat, lequel ne se résume pas à une distribution binaire des tâches théorie / pratique. Il doit en outre prendre la mesure de ce que sont les formes et enjeux du partenariat avec les artistes et les structures.

Le jury apprécie la motivation des candidats et leur enthousiasme mais leurs connaissances, leur savoir-faire, leur culture, leur vision du théâtre et de son enseignement doivent être explicités.

Voici quelques préconisations au vu des prestations de cette année :

⇒ **L'importance de présenter un dossier et un exposé de manière rigoureuse : structure et contenu.**

- Le jury construit l'entretien à partir de la présentation et du dossier. A ce propos, le temps de parole laissé au candidat ne peut être une redite de son dossier et en particulier du projet souvent exposé. On rappelle que la forme libre donnée au dossier permet une autre ouverture lors de l'exposé même si une cohérence doit être observée entre l'écrit et l'oral.
- La qualité de l'interaction : on attend du candidat une capacité à s'emparer des pistes proposées par le jury pour enrichir sa réflexion pédagogique. De fait, il n'est pas souhaitable de rester autocentré sur le projet ou les projets mené(s) au sein de son établissement, mais au contraire de s'appuyer sur cette expérience professionnelle pour se projeter vers d'autres perspectives pédagogiques. Cette capacité d'adaptation à une situation donnée et de réflexion est la preuve d'une posture professionnelle assurée, bâtie sur une réelle appropriation des connaissances culturelles, scientifiques et institutionnelles. On rappelle à ce sujet, que la certification n'est pas une validation des acquis même si l'engagement des professeurs et la qualité de leurs projets sont à saluer.
- La démarche attendue est une démarche analytique : il ne s'agit ni de narrer divers projets, ni de décrire tel ou tel dispositif mis en place, mais bien de mener une réflexion personnelle à la lumière de références scientifiques.
- Nécessité de préparer son propos de manière ordonnée et précise. Dix minutes est un temps relativement court et il est donc important de bien cibler son discours en le plaçant par exemple sous l'égide d'une problématique ou du moins d'une ligne directrice qui se déroule avec clarté et pertinence et qui permet d'apprécier la posture réflexive du candidat.
- Des notions précises sont attendues pour nourrir le propos ainsi que des références critiques, artistiques et scientifiques dans le domaine des arts du spectacle vivant. En effet, de nombreuses digressions ou propos un peu creux ont pu être entendus et considérés dès lors comme la marque d'une pensée peu affirmée voire confuse. Ceci ne peut se faire que si la réflexion a été effective en amont grâce aux diverses connaissances et à l'expérience acquise en tant que spectateur et praticien. Cette rigueur permet de placer le candidat en position plus confortable car le jury sera sans aucun doute amené à demander au candidat d'explorer plus avant les pistes proposées dans l'entretien, mais aussi de citer les ressources de base qui peuvent être mobilisées pour construire des enseignements théorico-pratiques en théâtre.

Toute idée formulée à l'écrit comme à l'oral se doit d'être maîtrisée qu'il s'agisse de connaissances ou de gestes professionnels. Ainsi, les expressions « représentation symbolique / analyse dramatique » pour qualifier un rapport d'interprétation du spectacle vivant sont à

manier avec exactitude. Elles demandent à être étoffées de références et de situations concrètes d'enseignement.

⇒ **L'importance de posséder de solides connaissances pour faire montre à l'écrit comme à l'oral d'une réflexion didactique et pédagogique maîtrisée.**

- Connaissance des programmes, des nombreux dispositifs existants (CHAT, Enseignement optionnel, de spécialité, classe à PAC, atelier pour ne citer qu'eux) et ce, quel que soit le type d'établissement dans lequel on est affecté.

- Le jury a noté que de nombreux candidats n'avaient pas une vision claire des tenants et des aboutissants du partenariat avec une structure culturelle et de la mise en œuvre harmonieuse de la collaboration avec l'intervenant artistique, que ce soit dans l'élaboration du projet pédagogique ou dans l'intervention en classe. La nature et les enjeux du partenariat sont une problématique centrale dans l'enseignement du théâtre.

- Les enjeux de l'enseignement du Théâtre

Le jury attend que le théâtre soit considéré comme une pratique artistique pleine et entière, non comme une thérapie, un prétexte à des rencontres interdisciplinaires ou à une animation ludique de cours disciplinaire. Le candidat devra réfléchir de façon éclairée aux enjeux de l'enseignement du théâtre dans toutes ses dimensions, école du spectateur comme pratique du plateau.

Le candidat est souvent invité à réfléchir à la mise en œuvre de l'école du spectateur ainsi qu'à la façon de mener une analyse de spectacle sur le plan personnel et sur le plan didactique et ce, même s'il n'a pas en charge un groupe de théâtre.

Le candidat doit pouvoir montrer qu'il connaît le champ des métiers du spectacle vivant et les rudiments du fonctionnement institutionnel de ce dernier (théâtre privé, théâtre public, décentralisation...) car les enseignements en théâtre ont aussi vocation à être des passerelles vers la construction d'un éventuel projet professionnel. A ce titre, il est également attendu que le candidat sache qu'il existe une discipline académique offrant une formation complète, de la Licence au Doctorat, dans le domaine des « études théâtrales », mais aussi des grandes écoles nationales formant aux techniques de la scène.

De nombreux candidats ont pu témoigner de leur engagement dans des formations. On ne peut que saluer cette démarche précieuse pour construire des connaissances et réfléchir à la pratique de plateau.

- Une fréquentation régulière et diversifiée des lieux de spectacle

Le jury a pu apprécier le parcours de spectateur personnel de certains candidats qui fréquentent assidument les salles de spectacle et veillent à diversifier leur approche du spectacle vivant. En effet, c'est la condition *sine qua non* pour se construire une solide culture indispensable à tout enseignant de Théâtre. Il est important de bien connaître l'offre culturelle et spécifique de son territoire, mais il est également nécessaire de s'ouvrir à d'autres scènes et d'autres horizons. Il faut veiller à enrichir son approche des auteurs contemporains, des metteurs en scène et des différentes formes dramaturgiques existantes.

On l'aura compris, un parcours régulier de spectateur est nécessaire pour contribuer à la connaissance des esthétiques scéniques contemporaines en lien avec les structures culturelles.

- La pratique en amateur est un atout pour un professeur qui va devoir prendre en charge de jeunes comédiens en herbe. Une expérience avérée du plateau est effectivement souhaitable. Parmi les ateliers que peuvent suivre les professeurs sur leur temps libre, l'improvisation est revenue à plusieurs reprises. Nous invitons les candidats à bien cerner ce qu'est l'improvisation et à veiller à ne pas calquer telle quelle la démarche vécue dans un groupe d'adultes. Ces

expériences sont intéressantes et peuvent devenir le terreau d'une réflexion pédagogique si l'on sait garder un regard distancié.

- Connaissances sur l'art théâtral au sens large.

La culture du candidat se doit d'être nourrie de connaissances scientifiques qu'il faut s'approprier pour bâtir une réflexion didactique de qualité. On invite les candidats à consulter la bibliographie indicative pour se créer le bagage théorique requis. Il faut veiller à ce que le dossier ou l'exposé ne se limite ni à un tissage de citations dont les enjeux ne trouvent aucun écho dans une démarche personnelle et réflexive, ni à des considérations purement théoriques. Les références sont activées par des expériences et une réflexion personnelle. Leur appropriation est indispensable pour dessiner un vrai projet pédagogique, nourri de connaissances maîtrisées et en mesure d'être transposées didactiquement.

La dramaturgie est une notion incontournable à connaître ; elle doit être au cœur des propos à l'écrit comme lors de la soutenance. Celle de **fait théâtral** doit également être claire pour les candidats qui doivent aussi pouvoir définir des **esthétiques contemporaines**.

Le jury peut amener le candidat à préciser ses connaissances dans des domaines qu'il a lui-même abordés. Il est à noter que les ouvrages de vulgarisation ne sont pas la panacée et que l'on attend une approche plus engagée.

Comme l'an passé, nous invitons les candidats à réactualiser leurs connaissances par la prise en considération de travaux récents, de l'actualité théâtrale, de la découverte de dramaturges et de metteurs en scènes contemporains. Nous réitérons les conseils suivants :

a. Distinguer ce qui ressort d'écrits théoriques sur le Théâtre et d'écrits d'artistes.

Ainsi des ouvrages tels que celui d'A. Ubersfeld *Lire le Théâtre* ou de P. Pavis, *L'analyse des textes dramatiques* ne peuvent être mis sur le même plan que les essais de P. Brook comme *Points de suspension*. Cette distinction permet de cibler les savoirs à didactiser, les outils pédagogiques possibles et les réflexions d'artistes aptes à nourrir sa propre réflexion sur des problématiques qui traversent le Théâtre. Par exemple P. Pavis offre des clés précises pour l'analyse de spectacle dont le professeur peut s'emparer en classe.

b. Posséder non des connaissances pointues mais plutôt un socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre

Le site ÉDUSCOL (<https://eduscol.education.fr/1710/programmes-et-ressources-en-theatre-voie-gt>) rassemble beaucoup d'informations précieuses et claires sur les options et enseignements, une fiche notamment exprime les enjeux du partenariat à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/document/24271/download>

Une bibliographie indicative se trouve sur ce même site ÉDUSCOL à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1>.

Le bulletin officiel définissant les modalités et la délivrance de la certification complémentaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

c. Être en mesure de dégager de grands concepts tels que la notion de lieu, d'espace, de langage, de fragmentation ou le travail de l'acteur pour ne citer que ces quelques exemples.